Information

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2025-136** **05/03/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2025
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2025-83 du 12/02/2025 : Concours externes et concours interne pour le recrutement de techniciens de formation et de recherche de classe normale relevant du ministre chargé de l'agriculture au titre de l'année 2025.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pourvoir aux concours externes et au concours interne pour le recrutement de techniciens de formation et de recherche de classe normale relevant du ministre chargé de l'agriculture au titre de l'année 2025.

Destinataires d'exécution
DRAAF – DRIAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(ETS)PP - SGCD Administration centrale Établissements d'enseignement technique agricole Établissements d'enseignement supérieur agricole FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – ONF – IGN – INRAE – ANSES – INFOMA - CNPF

Destinataires d'information
CGAAER – IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes et au concours interne pour

le recrutement de techniciens de formation et de recherche de classe normale relevant du ministre chargé de l’agriculture au titre de l’année 2025.

Contact pour toutes questions sur les concours :
Bureau des concours et des examens professionnels
Suivi par : Héléna DELQUIGNIES
Téléphone : 01.49.55.48.55
Mél : helena.delquignies@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :

Code général de la fonction publique ;

Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l’agriculture et de la pêche ;

Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l’État ;

Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l’adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Décret n°2024 - 759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Arrêté du 29 avril 2005 modifié fixant la liste des branches d’activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d’enseignement relevant du ministre chargé de l’agriculture et de l’Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d’organisation des concours de recrutement d’ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère de chargé de l’agriculture ;

Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Arrêté du 10 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et d’un concours interne pour le recrutement de techniciens de formation et de recherche de classe normale relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-83 du 12 février 2025 relative aux concours externes et au concours interne pour le recrutement de techniciens de formation et de recherche de classe normale relevant du ministre chargé de l'agriculture est complétée comme suit :

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 aux concours externes et au concours interne de techniciens de formation et de recherche de classe normale relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixé à 14.

Ces postes seront répartis de la façon suivante :

CONCOURS EXTERNES – 9 POSTES

Branche d'activités professionnelles	Description des emplois-types	Nombre de postes	Affectation
A : Sciences du vivant	A4A01 Technicien biologiste	2	ENVT
		1	Institut Agro Dijon
	A4X04 Technicien en santé et expérimentation animale	1	ENVA
		2	ENVT
B : Sciences des aliments et des biomolécules	B4A01 Technicien chimiste	1	Institut Agro Montpellier
G : Patrimoine, logistique, prévention et administration générale	G4D06 Technicien en gestion administrative, scientifique, pédagogique et technique	1	ENVT
		1	ENVA

CONCOURS INTERNE – 5 POSTES

Branche d'activités professionnelles	Description des emplois-types	Nombre de postes	Affectation
G : Patrimoine, logistique, prévention et administration générale	G4D06 Technicien en gestion administrative, scientifique, pédagogique et technique	3	ONIRIS VetAgroBio Nantes
		1	ENVA
		1	AgroParisTech

Les fiches de poste sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante : https://concours.agriculture.gouv.fr/, espace d'informations.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours.

L'adjoint à la Sous-directrice des relations sociales
et du développement des compétences

David CORBÉ-CHALON